

Accompagnement et suivi des enseignants Responsabilités et missions partagées entre les corps d'inspection et les personnels de direction

L'évolution du système éducatif, inscrite dans la loi d'orientation du 10 juillet 1989 et dans ses ajustements, répond aux besoins d'une population scolaire très diverse et en constante mutation. Le professeur joue un rôle primordial dans cette évolution.

Aider le professeur à accomplir sa tâche est au cœur de la mission des personnels d'encadrement.

Dans cette perspective une équipe d'inspecteurs et de personnels de direction de l'Académie d'Orléans Tours a élaboré une démarche dont l'un des points forts est « l'entretien annuel ».

Ce document a pour fonction de présenter cette démarche ainsi que les outils utiles à son déroulement.

Dispositif

Avant la venue de l'inspecteur, l'équipe disciplinaire se réunit autour de son coordinateur pour préparer :

- une présentation de son action au sein de l'établissement
- les questions à aborder lors de la rencontre.

Dans le cadre de ce dispositif, la présence du chef d'établissement ou de l'adjoint aux inspections individuelles est la règle générale.

A l'issue des inspections et des entretiens individuels, la réunion pédagogique animée par le chef d'établissement et l'inspecteur permet :

- à l'équipe des professeurs de présenter son activité, ses projets et ses interrogations
- à l'inspecteur d'informer les professeurs des évolutions dans la discipline et les pratiques d'enseignement
- au chef d'établissement d'établir les liens avec les axes du projet d'établissement.

A la fin de la réunion, l'équipe réaffirme son engagement dans la politique de l'établissement en fonction des axes du projet et des nécessités disciplinaires.

Quand l'équipe est réduite à un enseignant, une partie de l'entretien a lieu en présence du chef d'établissement et remplace la réunion pédagogique de l'équipe.

La réception du rapport d'inspection donne lieu à un entretien entre l'enseignant et le chef d'établissement afin de favoriser la prise en compte de son contenu.

L'entretien annuel (professeur / chef d'établissement) a pour objectif d'aider le professeur à analyser sa pratique professionnelle vis à vis de son engagement dans les axes prioritaires du projet d'établissement.

Cet entretien, élément novateur de ce dispositif, fait l'objet des pages suivantes.

L'entretien annuel

L'entretien annuel est un moment privilégié, protégé, préparé.
Il ne doit pas être confondu avec une procédure de notation.

Le relevé de conclusions fera apparaître les évolutions à envisager, les besoins en formation, ... concernant l'action de l'enseignant dans le cadre du projet d'établissement.

En annexes, on trouvera des fiches servant à la préparation, au déroulement et à l'exploitation de l'entretien.

Annexe 1 : guide de préparation d'entretien à destination de l'enseignant

Annexe 2 : guide de préparation à destination du chef d'établissement

Annexe 3 : points forts de l'observation de l'activité du professeur

Annexe 4 : relevé de conclusions établi au cours de l'entretien

Annexe 1 : guide de préparation d'entretien à destination de l'enseignant

En prenant appui sur le déroulement de l'année scolaire passée et votre dernière inspection :

- Lister les faits positifs ou négatifs qui selon vous ont contribué à la mission de formation au sein de l'établissement
- Rechercher quelles sont pour vous les causes de réussite ou d'échec de votre action
- Rechercher les causes d'adhésion ou de non-adhésion à certaines actions de l'établissement
- Proposer des pistes d'amélioration.

Pour vous aider voici quelques champs cités par la circulaire sur la mission des enseignants :

- la conduite de l'enseignement disciplinaire
- l'accompagnement et le suivi de l'élève au niveau des apprentissages
- l'accompagnement et le suivi de l'élève dans sa scolarité
- les échanges professionnels et la formation pour améliorer l'ajustement permanent
- les activités éducatives et de formation.

Annexe 2 : guide de préparation à destination du chef d'établissement

En prenant appui sur le déroulement de l'année scolaire passée et le dernier entretien :

- Lister les faits positifs ou négatifs qui selon vous ont contribué à la mission de formation au sein de l'établissement
- Rechercher les causes d'adhésion ou de non-adhésion à certaines actions de l'établissement
- Proposer des pistes d'amélioration.
-

Pour vous aider voici quelques champs cités par la circulaire sur la mission des enseignants :

- la conduite de l'enseignement disciplinaire
- l'accompagnement et le suivi de l'élève au niveau des apprentissages
- l'accompagnement et le suivi de l'élève dans sa scolarité
- les échanges professionnels et la formation pour améliorer l'ajustement permanent
- les activités éducatives et de formation.

Annexe 3 : points forts de l'observation de l'activité du professeur

	Capacités à :	Items d'observation
RESPON- SABILITE AU SEIN DU SYSTEME EDUCATIF	Situer son action dans le cadre de la mission de service public	Est conscient de sa place, de son rôle et de ses responsabilités au sein du service public d'éducation Prend en compte les contextes social, économique, culturel, ... de l'établissement Contribue à former de futurs adultes en inscrivant son enseignement dans une perspective citoyenne ...
	Contribuer au fonctionnement et à l'évolution du système éducatif	Participe aux actions de formation liées au projet d'établissement Est ouvert aux évolutions nécessaires de l'enseignement et les intègre dans ses pratiques Partage volontiers le fruit de son travail personnel : idées, recherches, travaux divers, ... Contribue aux différents dispositifs de formation initiale ou continue Participe à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux personnels ...
RESPON- SABILITE DANS LA CLASSE	Créer un climat favorable aux apprentissages	Met en œuvre le règlement intérieur Instaure une relation de respect mutuel au sein de la communauté éducative Met en œuvre des dispositifs adaptés à la diversité des élèves ...
	Assurer le suivi des élèves	Elabore des évaluations régulières, variées et conformes aux recommandations Contribue aux relations avec les familles par : - une communication adaptée (orale et écrite) - une participation constructive aux conseils de classes et aux autres réunions de l'établissement Contribue à l'élaboration du projet personnel des élèves ...
RESPON- SABILITE DANS L'ETABLIS- SEMENT	Contribuer au projet d'établissement	Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'établissement Travaille en équipe disciplinaire, interdisciplinaire Participe à la continuité de l'action éducative Etablit des relations avec des partenaires extérieurs Assure des missions particulières : professeur principal, coordonnateur, administrateur, etc. ...

Annexe 4 : relevé de conclusions établi au cours de l'entretien

PLAN d'ACTION

- Objectifs :
- Repères communs d'évaluation
- Conditions négociées à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs
- Eventuellement mise en place d'un calendrier

PROJET D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE :